

Présentation au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Le 21 avril 2016

Les questions concernant le présent rapport doivent être envoyées directement à :

Eric Scharf
Chef de pratique, Relations gouvernementales
Ingénieurs Canada
eric.scharf@ingenieurscanada.ca
613.232.2474, poste 224

Introduction

Le 21 avril 2016, Kathryn Sutherland, P.Eng., FEC, LL.B., vice-présidente, Affaires réglementaires, Ingénieurs Canada, a témoigné devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et a répondu à des questions.

Le Comité sénatorial permanent se penchait et faisait rapport sur des questions en ce qui concerne les obstacles au commerce intérieur, notamment :

- les obstacles au commerce intérieur existants, leur raison d'être et leurs effets économiques, sociaux et autres sur la population canadienne, les entreprises canadiennes et l'économie du pays;
- les écarts dans les exigences réglementaires entre les provinces/territoires et les façons dont ces écarts peuvent limiter la libre circulation des biens et services à travers le Canada;
- les mesures que peuvent prendre les gouvernements fédéral/provinciaux/territoriaux afin de faciliter la diminution, sinon l'élimination, des obstacles au commerce intérieur afin d'accroître les échanges commerciaux et de favoriser la croissance économique et la prospérité.

M^{me} Sutherland a parlé du rôle moteur et du caractère visionnaire des organismes de réglementation du génie qui ont contribué à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre de la profession d'un bout à l'autre du pays. Vous trouverez ci-dessous son témoignage ainsi que de plus amples renseignements sur l'étude sur le [site Web du Comité sénatorial permanent](#).

Témoignage

Kathryn Sutherland, vice-présidente, Affaires réglementaires, Ingénieurs Canada : Je vous remercie de la possibilité que vous m'offrez de témoigner ici aujourd'hui, M. le président. En tant que vice-présidente des Affaires réglementaires d'Ingénieurs Canada, je suis très heureuse de pouvoir analyser ce que fait la profession d'ingénieur pour réduire les obstacles au commerce intérieur.

Ingénieurs Canada reconnaît depuis longtemps l'importance de la mobilité interprovinciale et interterritoriale de la main-d'œuvre pour réduire les obstacles au commerce intérieur et s'assurer que les ingénieurs puissent mieux servir le Canada et protéger le public. La mobilité des professionnels est importante pour l'avancement de carrière et pour faire en sorte que les compétences et les connaissances en génie soient disponibles afin de répondre aux besoins dans tout le pays.

Les organismes canadiens de réglementation du génie octroient les permis d'exercice aux 280 000 ingénieurs du pays. Ce groupe très diversifié de professionnels qualifiés provenant de milieux

divers est composé de femmes, d'hommes, de nouveaux Canadiens et Canadiennes, d'Autochtones et de personnes à différentes étapes de leur carrière, des ingénieurs stagiaires nouvellement diplômés aux ingénieurs qui approchent de la retraite, en passant par les professionnels en milieu de carrière qui s'efforcent de concilier le travail et la vie familiale. Ils construisent nos ponts et nos routes, conçoivent des avions, construisent des robots, inventent de nouvelles technologies numériques, découvrent de nouveaux médicaments, créent des dispositifs médicaux et plus encore. Ils le font dans chaque province et chaque territoire en ayant comme priorité absolue la protection du public.

Le génie est une profession autoréglementée. Les 12 organismes de réglementation établissent chacun des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent des codes de conduite et administrent les processus réglementaires et les normes d'exercice pour assurer la protection du public. L'autoréglementation permet de protéger et d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, ainsi que de préserver l'environnement pour tous les Canadiens.

Ingénieurs Canada est l'organisme national qui représente les organismes provinciaux et territoriaux chargés de réglementer la profession d'ingénieur. Nous agréons les programmes de premier cycle en génie, élaborons des guides sur l'admission à la profession et l'exercice de la profession afin de veiller à l'intérêt du public, facilitons la mobilité internationale et interprovinciale de la main-d'œuvre, et sommes la voix de la profession sur la scène internationale. Nous suivons les tendances du marché du travail et possédons les marques officielles des termes ingénieur, génie, ingénierie et 34 autres termes, et favorisons la diversité au sein de la profession.

Pour exercer le génie au Canada, l'ingénieur doit être titulaire d'un permis dans la province ou le territoire où le travail est effectué, à quelques exceptions près. Reconnaissant qu'il est important que les ingénieurs soient mobiles à travers le Canada pour partager leur expertise sur des projets réalisés dans d'autres provinces, les organismes de réglementation du génie se sont efforcés de faciliter le déplacement fluide des professionnels d'une province ou d'un territoire à l'autre et ces arrangements ont créé l'un des systèmes interprovinciaux et interterritoriaux les plus simples de toutes les professions réglementées au Canada. La profession d'ingénieur reconnaît depuis longtemps la nécessité de faciliter la mobilité des ingénieurs partout au Canada.

En 1999, il y a de cela 16 ans et environ 10 ans avant l'entrée en vigueur de l'Accord sur le commerce intérieur, Ingénieurs Canada a facilité la signature de l'Entente de mobilité inter-associations par tous les organismes de réglementation du génie. Cette entente permet aux ingénieurs qui sont titulaires d'un permis dans une zone de compétence au Canada de s'inscrire dans une autre zone de compétence avec un minimum de frais administratifs et sans délai de traitement de la demande. La décision finale d'attribuer le permis d'exercice revient toujours à la nouvelle zone de compétence, mais c'était assurément un bon début.

En 2015, plus de 4 500 ingénieurs qui détenaient un permis dans une province ou un territoire ont fait une demande de permis dans une autre zone de compétence. Les provinces et territoires utilisent des approches innovatrices afin d'avoir des processus en matière de mobilité plus rapides, efficaces et

fiables. L'intérêt du public est ainsi protégé du fait que les ingénieurs sont tenus publiquement responsables de leur travail, qu'ils demeurent en règle et qu'ils sont en mesure de se déplacer et d'exercer partout au pays.

L'Entente de mobilité inter-associations a été de bien des façons le précurseur pour la profession d'ingénieur du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur. Il est important de faciliter la mobilité des ingénieurs, mais en fin de compte, la préoccupation la plus importante des organismes de réglementation du génie et d'Ingénieurs Canada est la sécurité du public. Il ne s'agit pas de concilier efficacité et sécurité; la sécurité est primordiale. Et nous visons l'efficacité et la mobilité sans mettre en péril cet aspect crucial.

Tous les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux s'emploient à faciliter la mobilité tout en protégeant la santé et la sécurité du public et l'environnement. Par exemple, l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta a créé une application en ligne sur la mobilité interprovinciale qui simplifie le processus de déplacement d'une zone de compétence à une autre. Elle permet aux ingénieurs de faire une demande de permis auprès de l'organisme de l'Alberta sans avoir à passer par le même processus qu'un candidat qui fait une première demande de permis. Le délai de traitement de la demande est de trois à cinq jours; donc, si vous êtes titulaire d'un permis en Ontario, par exemple, vous pouvez dans un délai de cinq jours obtenir un permis en Alberta.

L'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia fait également de l'excellent travail. En 2015, l'Association a indiqué que, chaque année, 93 pour cent des membres qui font une demande de transfert vers la C.-B. en provenance d'autres provinces ou territoires obtiennent leur permis et cela, dans un délai de trois jours ouvrables.

La collaboration entre les organismes de réglementation du génie pour faciliter la mobilité interne est la norme. Par exemple, à la fin de 2015, Engineers Nova Scotia et Engineers P.E.I. ont élaboré un formulaire de demande double qui permet aux ingénieurs titulaires d'un permis dans une zone de compétence de faire une demande simultanément dans les deux zones de compétence. Cette année, à la réunion de mai d'Ingénieurs Canada, tous les autres organismes de réglementation du génie qui souhaitent faire la même chose signeront une entente, ce qui facilitera encore plus la mobilité des ingénieurs partout au Canada.

Jusqu'à présent, l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia et l'Association of Professional Engineers of the Yukon ont indiqué qu'ils signeront également l'entente.

De plus, la semaine dernière, les organismes de réglementation de l'Alberta et de la C.-B. ont annoncé qu'ils collaboreront à l'évaluation des candidats réfugiés, en s'appuyant sur les ressources des deux provinces en vue de la reconnaissance éventuelle de ces candidats dans les deux zones de compétence.

La mobilité ne commence pas uniquement par l’attribution de permis; il est également très important que les diplômés d’études des candidats satisfassent aux normes de nos organismes de réglementation du génie. C’est pour cette raison qu’en 1965, Ingénieurs Canada a établi un système d’agrément pour les programmes postsecondaires de génie au Canada. L’agrément des programmes de génie contribue à faciliter la mobilité en assurant que la formation en génie suivie dans un établissement agréé au Canada soit reconnue comme équivalente partout au pays. Il y a actuellement 279 programmes agréés dans 43 établissements d’enseignement supérieur qui sont agréés par le Bureau d’agrément d’Ingénieurs Canada.

Les diplômés décernés par ces établissements sont aussi reconnus internationalement du fait que nous sommes signataires de l’Accord de Washington, une entente de reconnaissance mutuelle internationale entre des organismes d’agrément de programmes de formation en génie de 17 pays. En outre, Ingénieurs Canada a adhéré à plusieurs protocoles d’entente, tant sur le plan de l’éducation que sur le plan professionnel, avec des organisations responsables de l’agrément et de l’attribution de permis en génie dans d’autres pays. Un diplômé d’un programme de génie canadien agréé prépare le diplômé à exercer partout au Canada et dans 24 pays du monde, représentant plus de 62 pour cent de l’économie mondiale.

Le processus solide d’agrément au Canada assure que les titres universitaires des diplômés ayant étudié dans un établissement agréé sont reconnus dans l’ensemble des provinces et des territoires. Un autre des moyens qu’utilise Ingénieurs Canada pour faciliter une mobilité fluide consiste à aider les personnes qui ont été formées à l’étranger dans des établissements agréés.

Il est essentiel de connaître les tendances du marché à travers le pays ainsi que le profil des membres agréés par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux pour suivre l’évolution et faciliter la mobilité de la main-d’œuvre. C’est pourquoi Ingénieurs Canada fait des études de marché et des recherches sur les tendances des effectifs et publie cette information.

Ingénieurs Canada mettra bientôt en ligne Ingénirama, un portail sur le marché du travail. Ingénirama présentera les tendances du marché du travail pour la profession d’ingénieur au Canada (taux d’emploi et salaires, inscription à l’université, emploi pour les immigrants) par discipline et par province ou territoire. Nous travaillons actuellement à raffiner davantage les données afin de présenter l’information par ville. Ainsi, vous pourrez voir combien il y a d’ingénieurs dans une ville, le nombre d’ingénieurs par discipline et le nombre d’emplois disponibles. Vous saurez de cette manière où vos compétences sont en demande et pourrez prendre une décision éclairée quant à l’endroit où vous souhaitez déménager. L’outil en ligne sera dynamique, facile à utiliser et ponctuel. Il aidera les étudiants en génie, les ingénieurs et les personnes formées en génie à l’étranger qui cherchent du travail et sont prêts à déménager à cette fin.

Les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux contribuent grandement à la mobilité interne. En effet, ils travaillent inlassablement à éliminer les obstacles au commerce tout en s’assurant de protéger l’économie, l’environnement et la population canadienne.

Pour terminer, Ingénieurs Canada croit que les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux ont donné un degré de priorité élevé à la mobilité interne et mis en place des initiatives efficaces pour promouvoir et faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. Grâce à leur rôle moteur et à leur autoréglementation transparente, les organismes canadiens de réglementation du génie ont été au premier rang de la mobilité de la main-d'œuvre, permettant le mouvement des services professionnels d'un océan à l'autre.

Ingénieurs Canada ne croit pas que les processus actuels d'attribution de permis créent des obstacles injustes au commerce ou à la mobilité au pays. Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux veillent continuellement à s'assurer que leurs pratiques d'admission et d'attribution de permis sont transparentes, objectives, impartiales et justes, de même que satisfaisantes du point de vue des délais.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, il est possible d'obtenir un permis d'une autre province en aussi peu que trois jours. Ingénieurs Canada croit qu'il est nécessaire de préserver l'autoréglementation de la profession et de toujours travailler à améliorer le processus d'agrément inter-zones de compétences.

Nous encourageons le gouvernement à consulter les professions réglementées et à collaborer activement avec elles afin d'obtenir les résultats souhaités pour la mobilité professionnelle au Canada. Ces professions sont réglementées au Canada dans le seul but de protéger la santé publique, le bien-être et la sécurité des Canadiens et Canadiennes. La profession d'ingénieur est toujours prête à collaborer avec le gouvernement pour atteindre ses buts et mieux servir la population canadienne.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir accordé votre attention et de m'avoir donné la possibilité de contribuer à cette discussion.